

# Lettre d'information

Février 2024

## Mises en places des astreintes en IH /DEL à Lyon et Saint Priest en Jarez lors des Jeux Olympiques Paris 2024

Ces astreintes concerneront 11 journées pour lesquelles des évènements sportifs sont prévus aux stades de Décines et de Saint Etienne.

Ces astreintes seront planifiées sur les horaires de nuit ou de WE selon les horaires des matchs.

La **CFDT** a demandé et veillera à ce que la planification des postes en astreintes prennent en compte le repos minimum de 9h00 dont bénéficient les salariés après intervention, en cas de déplacement.

## Nouvelles tentatives d'intrusions en IH/DEL à Grenoble

Des effractions et des tentatives d'effractions ont lieu régulièrement depuis août 2023.

Deux nouvelles tentatives d'intrusions ont eu lieu dans la nuit du 20 au 21 janvier puis dans la nuit du 21 au 22 janvier 2024 sur le service d'IH/DEL de Grenoble.

La **CFDT** via sa Déléguée Syndicale de site a déposé une alerte pour danger grave et imminent pour protéger les techniciennes de garde de nuit le 21 janvier.

Suite à une enquête paritaire (Direction et élus) des travaux ont été réalisés pour sécuriser le service, d'autres sont en cours ou « en attente de chiffrage » afin de mieux sécuriser le site.

Devant les craintes du personnel, la **CFDT** a notamment demandé le retour des vigiles, mis en place dès le 21 janvier, la nuit, afin de rassurer le personnel et sécuriser le site (arrêté le 28 janvier).

La **CFDT** affirme que le retour à un niveau de sécurité d'avant n'est pas jugé satisfaisant, il faut faire plus, quel qu'en soit le coût !

De nouveaux travaux devront être réalisés rapidement en attendant les vigiles sont de retour sur le site la nuit.

La **CFDT** a demandé en CSE un état de lieux régional sur la sécurité des sites et que soit rappelé, sur chaque site, la conduite à tenir en cas d'intrusion.

La **CFDT** réclame un niveau de sécurité optimale, quoiqu'il en coûte pour sécuriser nos salariés sur tous les sites AURA !

**SANTÉ  
SÉCURITÉ  
AU TRAVAIL**

Retour sur le  
CSE de Février

## Mission économique du CSE : information sur le budget 2024 de la région

### ➤ L'activité prévue en 2024 est globalement en hausse...

La direction prévoit une hausse des prélèvements de 3,2% par rapport au réalisé en 2023. Cette augmentation globale, par rapport à 2023, se traduit par

- une stabilité des prélèvements de sang total, -0,1 %
- une légère hausse des prélèvements d'aphérèses plaquettaires, +3%,
- une forte hausse des prélèvements d'aphérèses plasmatiques +22% soit 10700 à réaliser en plus. Cette augmentation était déjà de 27% entre 2022 et 2023...

L'EFS compte sur l'ouverture de la Maison de Don de Lyon Part Dieu pour réaliser ces prélèvements en plus...

L'EFS a prévu de prélever en 2024, 855 000 litres de plasma pour le LFB soit 50 000 de plus qu'en 2023, et soit 50 000 litres de plus que prévue par la convention EFS/LFB.

L'EFS AURA prélèvera ainsi 115 000 litres de plasma pour le LFB contre 100 000 litres prélevés en 2023...

L'activité de cession des CGR est attendue en baisse de 2,1% par rapport à 2023, avec une augmentation des cessions de Plaquettes, de 3%.

### ➤ ...mais non compensée par une hausse équivalente des effectifs

La hausse des effectifs du prélèvement, pour absorber cette hausse, sera de ... 1% ! Soit 3.6 ETP en plus au prélèvement (sur Lyon Part Dieu). De fait, le ratio de prélèvement fait par ETP (performance et efficacité) augmente par rapport à 2024

Les effectifs d'IH / DEL sont en hausse de 1,2 ETP

Les effectifs de QBD restent stables par rapport à 2023, 54 ETP, mais en baisse depuis 2021 (57 ETP) : conséquence de l'arrivée des nouveaux automates et de la mise en place de la polyvalence partielle entre labos et secteur pré analytique !

Les effectifs des services de Préparation sont en baisse de 2 ETP, à 66 ETP par rapport au budget.

Les services Supports sont en baisse de 2 ETP, due principalement au transfert du service Facturation Clients.

### **Déclaration CFDT**

Pour ce budget 2024, un nouvel effort est demandé aux salariés en particulier au prélèvement, une activité déjà en hausse de 22% en 2022, et en 2024 encore de 22% de plus pour les aphérèses plasmatiques par rapport à 2023! Le prélèvement en sang total est prévu logiquement en baisse, au vu de la conjoncture !

Les effectifs supplémentaires alloués à la région, essentiellement pour la Part-Dieu, soit 3,6 équivalents temps plein pour le prélèvement, posent la question de leur adéquation à la charge de travail prévue.

Concernant les autres services, les effectifs d'IH restent stables, +1 ETP par rapport à 2023. Les effectifs de QBD semblent demeurer stables mais il faut noter une baisse continue depuis 2021. En revanche, la production perd 2 ETP par rapport à l'année précédente.

Retour sur le  
CSE de Février

Les services de support subissent également une baisse de 2 ETP, en raison du transfert de la facturation au siège.

En ce qui concerne les investissements, le budget alloué aux travaux de rénovation et à l'achat de matériel diminue de 25%, passant de 5,6 millions d'euros en 2023 à 4,2 millions d'euros pour 2024. Cette diminution intervient alors que la sécurisation des sites et le renouvellement du matériel deviennent urgentes !

**L'analyse du budget 2024 met en lumière des ajustements significatifs tant au niveau des effectifs que des investissements.** Dans ce contexte, des décisions éclairées et des stratégies bien pensées seront essentielles pour garantir la continuité des services et des activités. La réduction des investissements soulève des questions cruciales quant à la capacité de l'établissement à maintenir ses missions à un niveau optimal tout en répondant aux besoins croissants de ses activités.

---

## Révision du Document Unique versant Hygiène Sécurité et Environnement

Comme tous les ans les réunions visant à réviser le Document Unique de votre service se déroulent actuellement. C'est l'occasion de faire un point sur vos conditions de travail, de faire remonter les problèmes rencontrés ou de demander des améliorations.

Y a-t-il des modifications à effectuer dans mon service, qui me gênent ou gênent mes collègues ? Organisation, bruit, température, risque de chute, relation avec les Etablissements de santé, les prestataires, les relations inter personnelles...

Pour se faire tous les salariés peuvent contacter les référents HSE de leur services, échanger en réunion de service ou contacter les représentants **CFDT** de leurs sites, qui participent aussi à ces réunions de mise à jour...

**Vos conditions de travail sont notre PRIORITE. N'hésitez pas à nous contactez !**

---

La **CFDT** est intervenue en région pour que soient créditées les primes paniers non versées à plusieurs salariés qui travaillent en journée continue du fait de leur horaire atypique de poste.

 Ainsi la régularisation sera faite rapidement !

---

Ce nouveau mot est utilisé depuis quelques années par les directions régionales et nationales, et pas qu'à l'EFS. Tous les mots ont un sens...

« Collaborateur » plutôt que « salarié ». Que porte le terme de « salarié » pour qu'on lui préfère celui de « collaborateur » désormais ?

« ... ce qui est véhiculé par le terme de « salarié », c'est le concept de subordination que la Cour de Cassation a défini depuis 1996 comme « l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements du subordonné ».

... le lien de subordination du salarié à son employeur est inscrit dans le contrat de travail.

Conditions de travail :

Révision du Document unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Faire respecter VOS DROITS

Question du mois :

c'est quoi un « Collaborateur » ?

Dans une pratique modernisée du management, cette relation de subordination fait tache, si l'on peut dire. ... En réalité, il s'agit donc de faire sauter l'idée même de subordination, au profit de la collaboration qui est censée se faire de plein gré. En pratique, c'est un concept que l'on retrouve notamment dans la rhétorique de l'entreprise libérée où l'on considère chacun comme son propre manager. C'est encore une manière de masquer ou d'invisibiliser ce lien de subordination.

(peut on) envisager une relation de travail dénuée de subordination ?

Ma seule position, en tant que sociologue, c'est de dire que le salariat présente d'énormes avantages car c'est une forme de mise au travail collective. Le salariat, ce sont des droits, des garanties ainsi qu'une forme de protection. Et c'est très important.[...]

*Extrait de l'article Rue89, juin 2018, Henri ROUILLIER*


La CFDT vous rappelle qu'à l'EFS vous avez signé un contrat de travail CDI, CDD, vous êtes donc un salarié.

---

### Contacts CFDT de la région :

 Jean Paul NALLATAMBY, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA

Tel : 06.59.44.33.78/ mail : [nallajpaul@yahoo.fr](mailto:nallajpaul@yahoo.fr)

 Roland CLERC, Délégué Syndical Régional CFDT EFS AURA

Tel : 06.66.79.96.49/ mail : [rolandcfdt69@gmail.com](mailto:rolandcfdt69@gmail.com)

le site internet CFDT EFS est ICI :

<https://www.cfdt-efs.fr/>

*La Cfdt, c'est des  
infos à destination  
de tous les salariés.  
Et aussi des infos  
régulières réservées  
aux adhérents*

*Vous souhaitez nous  
rejoindre :*

